

## Compte-rendu audioconférence du 11 mars 2021

Une audioconférence s'est déroulée à l'initiative du DDFIP le 11 mars.

Comme à l'accoutumée, des problèmes de connexion ont empêché la pleine compréhension des propos puisqu'à de nombreuses reprises, la discussion était parfaitement inaudible. De surcroît, un représentant du personnel n'a pu accéder à l'audioconférence, ce qui a obligé l'Administration à tenter de le rappeler, à un numéro qui aboutissait à une maison de retraite....

La veille, une visioconférence organisée avec les chef(fe)s de service n'avait pu se tenir pour des problèmes techniques et avait dû être remplacée par une audioconférence.

Bref, impossible de tenir un débat contradictoire dans pareilles conditions.

D'autant plus que le DDFIP n'avait pas jugé utile de fournir au préalable aux représentant(e)s du personnel un ordre du jour, ce qui fait que nous avons découvert les sujets abordés en séance.

De la qualité du « dialogue social » dans le département de l'Aude...

Monsieur Demonet indique tout d'abord que 52% d'agent(e)s sont équipé(e)s pour télé-travailler mais que seulement 39% sont en télétravail (contre 42% au niveau national).

Puis il annonce que les chef(fe)s de service sont invité(e)s désormais à sermonner, voire sanctionner, les agent(e)s qui refuseraient le port du masque sur leur lieu de travail.

Que l'on veuille à faire respecter les consignes relatives au port du masque par tou(te)s les agent(e)s est louable, mais pourquoi donc vouloir prononcer des sanctions à l'encontre des éventuel(le)s réfractaires alors que, pour l'heure, aucun(e) agent(e) n'a été signalé(e) comme rebelle irréductible au port du masque ?

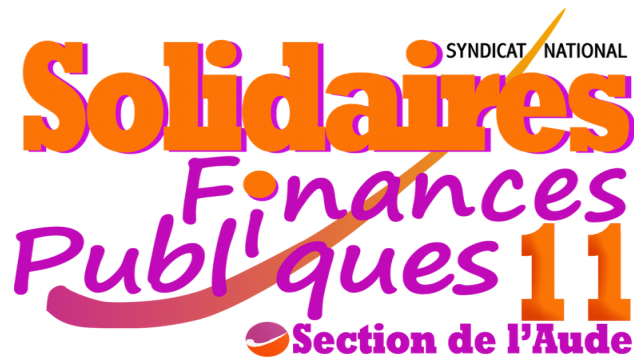
Pourquoi donc menacer et créer une polémique totalement inutile, s'agissant d'un problème qui ne se pose pas dans le département de l'Aude ?

Les chef(fe)s de service n'auraient-ils et elles pas mieux à faire que de traquer les agent(e)s sans masque ?

Il nous semble pourtant qu'ils et elles sont aujourd'hui entièrement mobilisé(e)s pour soutenir moralement et techniquement leurs équipes, pour prévenir les risques non négligeables de burn-out liés aux suppressions incessantes d'effectif portées par les directions locale et générale.

Le DDFIP évoque ensuite les risques attentats et la nouvelle brochure intitulée «Faire face ensemble » qui permet d'éduquer les agent(e)s à la conduite à tenir dans cette éventualité.

La première mouture vous conseillait judicieusement d'utiliser le canapé dont vous avez toutes et tous disposition dans vos bureaux pour bloquer la porte ou vous cacher dessous...



Le document indique dorénavant qu'il faut penser à « résister » au terroriste. En particulier, « profitez d'un moment de vulnérabilité de l'agresseur (changement de chargeur,...) » pour « jeter des objets ou utiliser des armes improvisées. »

Agent(e)s des Finances Publiques, pensez aux potentialités offertes en la matière par des objets familiers. Ainsi, une souris, adroitement lancée à la face d'un assaillant, peut le neutraliser définitivement (pensez toutefois à jeter au moment du « changement de chargeur » et veillez surtout à débrancher la souris au préalable...) !

De même, ne mettez pas au rebut vos anciens Code Général des Impôts « papier » : ils peuvent faire office de projectile à même de déstabiliser un(e) terroriste même armé(e) d'une kalachnikov !

Dernier conseil proposé par nos dirigeant(e)s, « distrayez l'adversaire (criez) et attaquez ! ». Pour ce faire, nous suggérons d'utiliser le dernier numéro de la « lettre du COM », l'organe de propagande officiel de la DGFIP vantant le soi-disant « Nouveau Réseau de Proximité ». Déclamer à haute-voix cet opuscule arriverait à faire décamper même le terroriste le plus résolu...

Mieux vaut toutefois rire que pleurer de cette mascarade : infantiliser les agent(e)s des Finances Publiques semble vraiment la seule priorité de nos édiles. Il nous apparaît toutefois que d'autres problématiques taraudent davantage les personnels, en particulier les conditions de travail dégradées, le stress permanent et le mal-être lancinant.

Pour ces maux-là, pas de brochure sur papier glacé, ni même de consignes mais la poursuite d'une politique déterminée à les aggraver.

Le DDFIP poursuit son ennuyeuse énumération par les « dialogues de performance » qui vont être menés par la Direction avec les chef(fe)s de service à partir du 22 mars. Il s'agira comme chaque année d'entretien bilatéraux pour fixer notamment les objectifs assignés à chaque poste ou service en 2021.

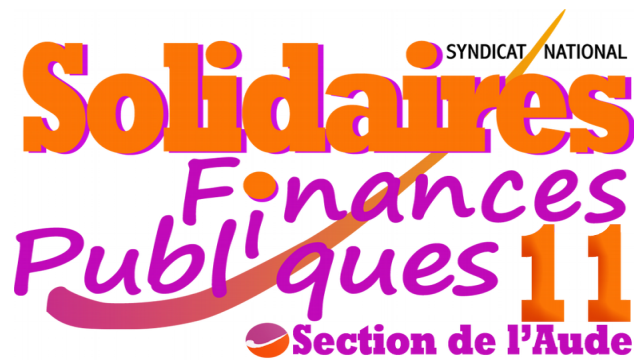
Nous sommes interpellés par le fait que le DDFIP indique que les résultats de l'exercice 2020 seront analysés à cette occasion eu égard aux objectifs fixés. Or, il était convenu par la DGFIP qu'aucun objectif ne serait assigné aux postes et services en 2020 compte-tenu du contexte sanitaire, le confinement en particulier.

Monsieur Demonet assure en réponse à cette interrogation que seule la DDFIP sera concernée par des retours sur les objectifs sur 2020.

Il conviendra donc à ce que les chef(fe)s de service demeurent très vigilant(e)s lors des « dialogues de performance » afin que ces directives soient respectées.

Le sujet du fonds de solidarité est ensuite abordé. Destiné aux entreprises en difficulté suite à l'épidémie de COVID-19, une somme de 94 millions d'euros a été versée dans l'Aude depuis mars 2020, correspondant à environ 12 600 entreprises.

Montant considérable qui laisse présager de la charge de travail conséquente des SIE du département.



Pourtant, malgré ces chiffres révélateurs, la Direction ne trouve rien de mieux que de supprimer 9 emplois en 2021 dans l'Aude...

Toutefois, pour permettre de soulager ces services, le DDFIP a la solution idéale : recruter un contractuel qui traitera des « anomalies » pour l'ensemble des SIE du département (voir à ce sujet notre article du 10 mars 2021 disponible sur le lien suivant <https://sections.solidairesfinancespubliques.info/110/176-solidaires-finances-publiques-denonce-le-recrutement-de-contractuel-le-s-pour-remplacer-des-agent-e-s.html> ).

Et l'on s'étonnera ensuite que le dispositif prévu par nos édiles, du fait de dysfonctionnements abyssaux, fasse la une du Canard Enchaîné (voir l'article joint).

Par ailleurs, autre trouvaille, les services du Pôle de Contrôle, d'Expertise et de Vérifications (PCEV) seront sollicités pour apporter un soutien. Solidaires Finances Publiques s'inquiète alors de l'incidence de cette mission sur les travaux de programmation du contrôle fiscal en 2021.

Monsieur Demonet indique, qu'en effet, il y aura des répercussions : aucun montant, ni aucune évaluation ne sont pourtant fournis...

Nous ne pouvons que dénoncer à nouveau cette situation : supprimer sans cesse des emplois sur le secteur du contrôle fiscal et ailleurs, recruter des contractuel(le)s pour pallier les manques et ensuite constater les défaillances induites sans jamais en mesurer les conséquences est consternant !

Serait-ce de cette façon que les 80 à 100 milliards d'euros annuels d'évasion fiscale vont être récupérés dans les caisses de l'État ?

Pour finir, il nous est présenté le nouvel organigramme de la DDFIP applicable au 15 mars.

Peu de nouveautés, à dire vrai.

Nous nous étonnons toutefois que le directeur du centre de contact de Carcassonne soit également positionné en tant que chef de pôle « relation usagers ». En effet, les fonctions de responsable de la structure la plus importante du département en nombre d'agent(e)s, tout en assurant également la gestion de départements extérieurs à l'Aude, mériteraient une affectation à plein temps.

Ou alors, la fonction de chef(fe) de pôle s'assimilerait-elle à un emploi fictif ?

L'audioconférence se termine à 12H15.